

PROCÈS-VERBAL DE LA 335^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2024, À 19H00.

Personnes présentes :

M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absente :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-335-1 Ouverture de la séance

À 19H02, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2024-335-2 Administration générale

2024-335-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2024 et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-028

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois le point 2.8, 4.3, et 7.1 à une séance ultérieure:

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 janvier 2024

- 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
 - 2.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 2.6 Adoption - Règlement numéro 2024-008 relatif à « la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus »
 - 2.7 Adoption - Règlement numéro 2024-009 relatif à « la Politique de remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson »
 - 2.8 **Adoption - Règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) » - reporté**
 - 2.9 Autorisation –Participation au Colloque annuel d'ADGMQ 2024
 - 2.10 Prolongation du contrat d'entretien ménager des locaux et infrastructures de la Localité - « Les Entreprises Farida Berri Inc. »
 - 2.11 Autorisation – Remboursement des frais de nourriture aux évacués
 - 2.12 Offre de services pour la refonte du site web de la Localité
 - 2.13 Autorisation - Remboursement des frais de transport pour le stagiaire
 - 2.14 Autorisation de paiement de facture - Audit des états financiers 2022
 - 2.15 Démission de Mme Hélène Desgranges, adjointe administrative
- 3. Sécurité publique**
- 3.1 Dépôt du rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de Déc. 2023 et jan. 2024
 - 3.2 Autorisation de paiement – Contrat d'abattage et de collecte d'arbres « Excavation TAÏGA »
 - 3.3 Entente pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec
 - 3.4 Renouvellement- entente de prestation de service avec l'entreprise « Komutel Inc.» pour l'utilisation de service d'alertes interactives « TARGA AIR »
- 4. Transport**
- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2024
 - 4.2 Demande de congé sabbatique – employé au service des travaux publics
 - 4.3 **Octroi d'un mandat de service professionnel - Modifications des bâtiments de la Localité (30 et 32, Couture) - reporté**
 - 4.4 Démission de monsieur William Uptegrove, opérateur manœuvre
- 5. Hygiène du milieu**
- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de janvier 2023
 - 5.2 Autorisation de paiement - frais de transport module du système MF -membrane de filtration
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement, urbanisme et développement,**
- 7.1 **Appui- projet d'implantation d'un centre d'opération d'écocentre sur le lot 6 217 962- reporté**
- 8. Loisirs et culture**
- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de février 2024
 - 8.2 Demande de subvention ARBJ – Projet «Collecte d'archives de Radisson »
 - 8.3 Autorisation - Demande d'aide financière CRSSS BJ – Projet « Mémoires de Radisson »
- 9. Affaires diverses**
- 10. Période de questions**
- 11. Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.2 Adoption – Procès-verbaux

329-2.2.1 *Adoption – Procès-verbal du 17 janvier*

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 334^{me} séance ordinaire du 17 janvier 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

IL EST RÉSOLU

R2024-02-029

D'ADOPTER le procès-verbal de la 334^{ème} séance ordinaire tenue du 17 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

329-2.2.1

Adoption – Procès-verbal de correction

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de correction du 17 janvier 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

IL EST RÉSOLU

R2024-02-030

D'ADOPTER le procès-verbal de correction du 17 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 janvier 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-02-031

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 159 561,85 \$ au 31 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le directeur général et greffier dépose le registre des dons et commandites relatifs au soutien logistique et financier aux organismes et individus de la Localité de Radisson et les membres du Conseil local en prennent connaissance.

2024-335-2.5

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, le directeur général et greffier, monsieur, Nabil Boughanmi dépose en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Suzanne Pelletier, Manon Provencher, Judy Boissonneault ainsi que celle de messieurs Sébastien Lebrun et Aurèle Gravel.

2024-335-2.6

Adoption - Règlement numéro 2024-008 relatif à « la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* »

ATTENDU QUE la collaboration entre les organismes communautaires et la Localité de Radisson est indispensable ;

ATTENDU QUE les organismes communautaires et la Localité travaillent de concert pour supporter la population de Radisson ;

ATTENDU QUE l'adoption d'une Politique de *reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus (PRSOI)* permet de reconnaître la contribution des organismes auprès de la population de Radisson et de diminuer le travail administratif de tous les partenaires ;

ATTENDU QUE l'adoption de ladite politique par la Localité est avant-gardiste;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer les services auxquels les organismes communautaires auront accès par l'établissement d'un panier de services pour la Localité ;

ATTENDU QUE le panier de services de la Localité de Radisson a été soumis au conseil qui s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 2024 par madame la conseillère, Suzanne Pelletier ;

ATTENDU QU'il y'a également lieu de nommer un comité responsable de la reconnaissance des organismes communautaires du milieu qui jouera un rôle de coordination et d'analyse, dans le processus de reconnaissance des organismes communautaires;

ATTENDU QUE Localité doit nommer un responsable administratif qui recevra les avis de reconnaissance et qui sera le lien avec les organismes communautaires du milieu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-032

QUE le conseil adopte le panier de services qui sera offert aux organismes communautaires par la Localité de Radisson, tel que soumis.

QUE le conseil de la Localité de Radisson nomme le/la conseiller(ère) Manon Provencher comme représentant élu du comité responsable de la reconnaissance des organismes communautaires du milieu ;

QUE le conseil de la Localité de Radisson nomme le coordonnateur des loisirs monsieur Mathieu Desroches comme étant le responsable administratif ;

D'ADOPTER la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus telle que soumise par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.7

Adoption - Règlement numéro 2024-009 relatif à « *la Politique de remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson* »

ATTENDU QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a adopté le 17 juin 2004 le règlement no 314.4 et remplaçant le règlement no 138.4 relatif à la politique de remboursement des frais de déménagement des employés de ses employés ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Localité de Radisson de réviser la politique de frais de déménagement des employés ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 17 janvier 2024 par monsieur le conseiller, Aurèle Gravel ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-033

D'ADOPTER la politique de *remboursement des frais de déménagement des employés de la Localité de Radisson* dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente résolution, telle que soumise par le directeur général avec son entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.8

Adoption - Règlement numéro 2024-010 relatif à la « *Politique de gestion des ressources humaines (RH)* »

Ce point est remis à une séance ultérieure

2024-335-2.9

Autorisation – Participation au Colloque annuel d'ADGMQ 2024

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) tiendra son deuxième Colloque annuel le **3 et 4 octobre 2024 à Québec**, qui se traduira par la tenue de six ateliers sur des sujets variés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-02-034

QUE le directeur général soit autorisé à assister au colloque 2024 de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) qui se tiendra le **3 et 4 octobre 2024** à Québec, au montant de 495 \$, taxes applicables en sus ;

D'AUTORISER le remboursement des frais engagés à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.10

Prolongation du contrat d'entretien ménager des locaux et infrastructures de la Localité - « Les Entreprises Farida Berri Inc. »

ATTENDU la résolution no. R2023-02-021 adoptée par le conseil local de Radisson en date de 1^{er} février 2023 autorisant l'octroi d'un contrat d'entretien ménager pour l'année 2023 des locaux et infrastructures de la Localité à « *Les Entreprises Farida Berri Inc.* ».

ATTENDU QUE ledit contrat a été expiré depuis la fin d'année 2023;

ATTENDU QUE la Localité a fait parvenir des demandes de soumission sur invitation pour des travaux d'entretien ménager des locaux et infrastructures de la Localité aux quatre (4) entreprises suivants : « Construction Paradox Inc. », « Excavation Taïga », « Les Entreprises Farida Berri », et « Services d'entretien Aljanet » ;

ATTENDU QUE le conseil désire continuer à recevoir le service de « Les Entreprises Farida Berri Inc. », jusqu'à l'octroi d'un contrat à une entreprise pour le service d'entretien ménager de ses édifices.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-035

QUE le conseil local de la localité de Radisson accepte la prolongation du contrat d'entretien ménager 2023 octroyé à l'entreprise « Les Entreprises Farida Berri Inc. » jusqu'à la conclusion d'un contrat pour l'année 2024 avec une entreprise ;

QUE ce conseil accepte d'indexer les conditions du contrat 2023 à un **maximum 3%**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.11 Autorisation – Remboursement des frais de nourriture aux évacués

ATTENDU QUE par la résolution numéro R2020-SE-083 le conseil local de Radisson a autorisé le remboursement les frais de nourriture pour chaque citoyen évacué vers l'Hôtel Armon Plaza Montréal Aéroport, pour un maximum de 50\$/jour et pour 5 jours ;

ATTENDU QUE le conseil local désire rembourser les frais de nourriture pour tous les évacué de Radisson à Montréal, soit un montant de 250 \$ pour chaque personne évacuée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-036

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de nourriture pour tous les évacué de Radisson à Montréal en offrant 250 \$ à chaque personne évacués, qu'est l'équivalent de 50\$/jour et durant 5 jours ;

QUE cette dépense soit réclamée auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme « Aide financière liée aux feux de forêt ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.12 Offre de services pour la refonte du site web de la Localité

CONSIDÉRANT QUE le site web de la Localité est désuet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire une refonte complète de son site Web ;

CONSIDÉRANT la proposition l'entreprise « Numerique.ca » l'implantation d'une nouvelle plateforme internet pour la Localité au montant de 2350 \$, est répartie comme suit :

* Forfait Entourage ----- 1 750,00 \$ /année

* Licence - Module de création de formulaires---- 600,00 \$/ année

Autres options

* Installation de Module de paiement en ligne : --280\$

* Module Conseil sans papier LITE : ----- 1 080\$ par année
+ frais d'installations -----420\$

* Module Conseil sans papier PRO :----- 2160 par année
+ Installation -----gratuite

* Module de pop-up :-----frais unique de 550\$

* Calendrier interactif :-----frais unique de 675\$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,

APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-02-037

QUE le conseil confie la refonte du site web à la compagnie Numérique.ca afin de mettre en place une nouvelle plateforme pour site internet de la Localité au coût de 1 750\$/an , plus les taxes applicables, du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, et de le renouveler d'année en année;

QUE ce conseil autorise l'implantation du *Module de création de formulaires* au montant 600 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.13

Autorisation - Remboursement des frais de transport pour le stagiaire

ATTENDU la résolution numéro R2024-01-011 autorisant la tenue stage de formation en milieu de travail de Mme Andrée Bastien à raison d'une journée par semaine au service de la Localité et de 4 jours au service du comité 50^e pour la réalisation du Projet « Mémoires de Radisson ».

ATTENDU QUE Mme Andrée Bastien a demandé à la Localité de couvrir ses frais de déplacement à Radisson

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,

APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-038

QUE les frais de déplacement de Mme Andrée Bastien soient remboursés selon la politique de remboursement des frais de déplacement de la Localité de Radisson en vigueur

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-2.14

Autorisation de paiement de facture - Audit des états financiers 2022

CONSIDÉRANT QUE l'audit des états financiers 2022 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James incluant la Localité de la Radisson a été effectué par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » ;

CONSIDÉRANT les factures reçues de la firme « Raymond Chabot » au montant total de 39 285 \$, plus les taxes applicables qui sont détaillées comme suit :

Factures	Date	Coût (avant taxes)
Facture no 2736443	1 ^{er} juillet 2023	12 545 \$
Facture no 2718978	27 mai 2023	6 240 \$
Facture no 2700130	29 avril 2023	7 000 \$
Facture no 2689805	17 avril 2023	13 500 \$
Total		39 285 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-039

QUE le conseil autorise le paiement les factures reçues de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton », pour un montant de 39 285 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre d'audit des états financiers 2022.

D'AUTORISER La direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant

2024-335-2.15

Démission de Mme Hélène Desgranges, adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE Mme Hélène Desgranges, adjointe administrative- réceptionniste, a remis sa démission à la Localité en date de 5 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-040

QUE le conseil accepte la démission de Mme Hélène Desgranges à titre d'adjointe administrative - réceptionniste et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets ;

QUE ce conseil désire remercier sincèrement Mme Hélène Desgranges pour les huit (8) mois de service au sein de la Localité de Radisson.

QUE le conseil local accorde un congé payé durant la période de son absence du 8 janvier au 5 février 2024 AM ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-3

Sécurité publique

2024-335-3.1

Dépôt du rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2023 et janvier 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de décembre 2023 et janvier 2024

2023-330-3.2

Autorisation de paiement – Contrat d'abattage et de collecte d'arbres « Excavation TAÏGA »

ATTENDU QUE le territoire de la localité de Radisson était soumis, en juillet 2023, à un danger imminent qui nécessite la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes qui s'y trouvent ;

ATTENDU QUE le président suppléant, monsieur Aurèle Gravel, a déclaré l'état d'urgence le 13 juillet 2023 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité d'incendie de couper et ramasser les arbres autour de l'aéroport de la « Grande Rivière » pour assurer un barrage de protection contre les feux de forêt ;

ATTENDU QUE le président suppléant, M. Aurèle Gravel, a autorisé, pour le temps jugé nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, le directeur du service d'incendie à procéder aux travaux de protection contre les feux de forêt ;

ATTENDU la facture no. 1930 LR reçue de l'entreprise « Excavation TAÏGA Inc. », en date du 29 janvier 2024 pour l'abattage et le ramassage d'arbres à l'alentour de l'aéroport de la « Grande Rivière » au montant de 60 302,87 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE cette dépense a été réclamée auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme « Aide financière liée aux feux de forêt » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-02-041

QUE le conseil local entérine les dépenses engagées dans le cadre du contrat octroyé à l'entreprise « Excavation Carrière TAÏGA Inc. » pour l'abattage et le ramassage d'arbres autour de l'aéroport de la « Grande Rivière » ;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture no. 1930 LR, à la compagnie « Excavation Carrière TAÏGA Inc. », au montant de 60 302,87 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-3.3

Entente pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur la police, le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) et Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James « GREIBJ » désire signer une entente de service pour la desserte policière par la Sûreté du Québec - centre de services Amos ;

ATTENDU QUE Le service de police est un organisme important participant à la mise en place de solutions pour améliorer la sécurité sur le territoire, mais il n'en porte pas seul la responsabilité.

ATTENDU QUE ladite entente est l'expression concrète des engagements et des responsabilités de la Sûreté à l'égard des organismes municipaux du territoire du GREIBJ;

ATTENDU QUE cette entente constitue aussi un outil de référence et de collaboration.

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment la durée, soit 10 ans, le nombre de policiers affectés aux services fournis, la nature et l'étendue de ces services ainsi que les modalités d'application.

ATTENDU QUE cette proposition de desserte de proximité de 3^{ème} génération cible plusieurs aspects, dont le partenariat avec la population, la présence familiale, la consultation de la clientèle, la résolution de problèmes, etc.

ATTENDU QUE la nouvelle entente encadre de manière formelle les activités policières sur le territoire et précise les rôles et les responsabilités de la SQ, du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James « GREIBJ » et ses Localité et du Comité de sécurité publique

ATTENDU QUE l'article 78 de la *Loi sur la police* prévoit la mise en place d'un comité de sécurité publique (CSP) dans chacune des municipalités régionales de comté (MRC) ou territoire équivalent.

ATTENDU QUE le comité de sécurité publique CSP a pour but d'associer les représentants gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James au maintien d'un milieu de vie sécuritaire et d'assurer un suivi sur les services policiers offerts par la Sûreté dans le territoire du GREIBJ tout en permettant de créer un lien de communication privilégié entre les deux partenaires.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-042

D'APPUYER le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James en lui transmettant une copie de la présente résolution ainsi qu'à la ministre de la Sécurité publique et à la Sûreté du Québec - centre de services Amos.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-3.4

Renouvellement- entente de prestation de service avec l'entreprise Komutel Inc. pour l'utilisation de service d'alertes interactives « TARGA AIR »

ATTENDU QUE le service d'alertes interactives de répartition de Komutel, communément appelé « TARGA AIR » est propulsé par une architecture ouverte qui s'arrime de façon transparente aux services 911, premiers répondants et travaux publics.

ATTENDU QUE cette application sert à rejoindre les pompiers lors d'un incendie et permet d'obtenir la disponibilité des ressources en temps réel ;

ATTENDU la proposition de renouvellement déposée par Komutel Inc.;

ATTENDU QUE la présente entente prend effet à compter du 1^{er} avril 2024 et sera en vigueur pour une période de 36 mois.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-043

QUE le conseil local de la localité de Radisson accepte les modalités de l'entente de services déployée par Komutel Inc. pour l'utilisation de service d'alertes interactives « TARGA AIR » pour une période de 3 ans allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027 au coût mensuel de 150,00 \$ (taxes en sus) pour 20 utilisateurs ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer le contrat de renouvellement avec Komutel Inc. pour l'application du logiciel Targa 911.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-4

Transport

2024-335-4.1

Demande de congé sabbatique – employé au service des travaux publics

ATTENDU QUE monsieur William Uptegrove, opérateur manœuvre au service des travaux publics, a déposé une demande de congé sabbatique de trois mois ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de monsieur William Uptegrove ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-02-044

QUE le conseil local n'accepte pas la demande de monsieur William Uptegrove pour un congé sabbatique d'une durée de six (3) mois ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-4.2

Octroi d'un mandant de service professionnel - Modifications des bâtiments de la Localité (30 et 32, Couture)

Ce point est remis à une séance ultérieure

2024-335-4.3 Démission de monsieur William Uptegrove, opérateur manœuvre

CONSIDÉRANT QUE monsieur William Uptegrove, opérateur manœuvre au service des travaux publics, a remis sa démission à la Localité en date de 6 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-045

QUE le conseil accepte la démission de monsieur William Uptegrove à titre d'opérateur manœuvre au service des travaux publics, et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets ;

QUE ce conseil désire remercier sincèrement M. William Uptegrove pour son service au sein de la Localité depuis le 30 novembre 2022. Sa dernière journée sera le 22 février 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-5 **Hygiène du milieu**

2024-335-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de janvier 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable

2023-331-5.2 Autorisation de paiement - frais de transport module du système MF -membrane de filtration

ATTENDU la résolution no. **R2023-10-178** autorisant le remplacement de la Membrane de filtration à l'usine de traitement d'eau potable ;

ATTENDU la facture de transport reçu en date soumission de la compagnie « Aria Filtra », mise à jour pour le remplacement du module du système MF;

ATTENDU la réception de la facture numéro 10008181 d'un montant de 5 322,78 \$ (taxes en sus) relativement aux frais de transport de 9 modules du système MF pour la membrane de filtration ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-046 **QUE** le conseil autorise le paiement de la facture de l'entreprise « Trojan Technologies » relative aux frais de transport de la Membrane de Filtration au montant de 5 322,78 \$ plus taxes applicables ;

QUE cette dépense pourrait être intégrée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), soit le projet « Mise aux normes - Usine de filtration » ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-6 **Santé et bien-être**

2024-335-7 **Aménagement, urbanisme et développement**

2024-335-7.2 Appui - projet d'implantation d'un centre d'opération d'écocentre sur le lot 6 217 962

Ce point est remis à une séance ultérieure

2024-335-8 **Loisirs et culture**

024-334-8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois de février 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de février 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-02-47 **D'APPROUVER**, pour le mois de février 2024, un budget de 800 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-8.2 Demande de subvention ARBJ –Projet « Collecte d'archives de Radisson »

CONSIDÉRANT QUE Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l'Administration régionale Baie-James ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser un représentant à déposer une telle demande d'aide financière et à signer divers documents concernant cette demande au nom de Localité de Radisson .

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-048

D'AUTORISER monsieur Mathieu Desroches, coordonnateur des loisirs, des sports, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière à l'ARBJ (Administration régionale Baie-James) pour et au nom de la Radisson ;

D'AUTORISER tout administrateur de la Radisson souhaite à donner et recevoir de l'information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d'une demande d'aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d'analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tout document administratif, notamment la convention d'aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-8.3

Autorisation - Demande d'aide financière CRSSS BJ – Projet « Mémoires de Radisson »

CONSIDÉRANT QUE Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du centre régional de santé et de services sociaux Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-02-49

D'ENTÉRINER le dépôt du projet de demande d'aide financière auprès du centre régional de santé et de services sociaux Baie-James ;

D'AUTORISER le directeur général le directeur général monsieur Nabil Boughanmi ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'assistance-greffière madame Annie Juteau, à signer tout document relatif au projet « Mémoires de Radisson », et ce, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-335-9

Affaires diverses

Des questions posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes

- Q1, (Citoyen) : concernant le point 2.11, est ce que cette dépense budgété ?
- RE1, (président) : Non;
- Q2, (Citoyen) : est-ce que je peux avoir accès à l'état financière 2022?
- RE2, (président) : Oui, vous vous contacter Nabil au bureau fou fournir ces information.
- Q3, (Citoyen) : Q2, (Citoyen) : concernant le point 2.15, en 2022, il y a eu un problème similaire pour deux employés au TP pour des raisons que vous connaissez, après un an on trouve ce problème que n'est pas encore réglé, qu'attendez -vous, d'autre démissions ?
- RE3, (président) : ce dossier est en cours de traitement par la firme Arima Conseil, nous n'avons pas encore le rapport de diagnostic pour décider.
- Q4, (Citoyen) : qu'est-ce que va rapporter cette firme? C'est la même travail que l'autre firme dans le passé ?
- RE4, (la conseillère judy) : c'est différent, la firme Arima a une bonne expérience dans le petit milieu
- Q5, (Citoyen) : je n'ai pas dit que je ne fais pas confiance à la firme, mais je pense que le gens n'est pas à l'aise de parler, le risque d'avoir d'autres démissions.?
- RE5, (président) : je ne pense pas d'avoir d'autres démissions, nous travaillons fort pour assurer les bonne conditions de travail pour nos employés
- Q6, (Citoyen) :je n'ai pas dit que je ne fais pas confiance à la firme, mais je pense que le gens n'est pas à l'aise de parler, le risque d'avoir d'autres démissions.?
- RE6, (président) : je ne pense pas d'avoir d'autres démissions, nous travaillons fort pour assurer les bonne conditions de travail pour nos employés

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James